



T4PS

SUMMARY
SOMMAIRE

RETURN OF ALLOCATIONS AND PAYMENTS UNDER AN EMPLOYEE PROFIT-SHARING PLAN

DÉCLARATION DES PAIEMENTS ET DES MONTANTS ATTRIBUÉS DANS LE CADRE D'UN RÉGIME DE PARTICIPATION DES EMPLOYÉS AUX BÉNÉFICES

Departmental use only
Réservé au Ministère

Complete this return using the instruction sheet provided with this package.	Remplissez cette déclaration à l'aide de la feuille d'instructions fournie dans la trousse.
You have to file the T4PS Return on or before the last day of February in the year that follows the calendar year for which you file this return.	Vous devez produire la déclaration T4PS au plus tard le dernier jour de février suivant l'année civile visée par cette déclaration.
Keep a copy of this form for your records. Send a copy of this form and copy 1 of the related T4PS Supplementary slips to the appropriate tax centre address shown on the back.	Conservez une copie de ce formulaire dans vos dossiers. Envoyez une copie du formulaire <i>Sommaire</i> et la copie 1 des feuillets T4PS <i>Supplémentaire</i> connexes au centre fiscal approprié, dont l'adresse figure au verso.

Return for year ending
December 31,
Déclaration pour l'année
se terminant le 31 décembre 19__

Name of employee profit-sharing plan – Nom du régime de participation des employés aux bénéfices

Name and address of trustee or employer completing this return – Nom et adresse du fiduciaire ou de l'employeur qui remplit cette déclaration

Person to contact about this return – Personne avec qui communiquer au sujet de cette déclaration

Telephone number - Numéro de téléphone

T4PS Supplementary slip totals

If your return has more than 300 T4PS slips, complete a T4PS Segment form.

Total number of T4PS Segment forms in this return Nombre total de formulaires T4PS <i>Segment</i> dans cette déclaration
51

Totaux des feuillets T4PS *Supplémentaire*

Si votre déclaration renferme plus de 300 feuillets T4PS, remplissez un formulaire T4PS *Segment*.

Total number of T4PS Supplementary slips in this return Nombre total de feuillets T4PS <i>Supplémentaire</i> dans cette déclaration
53

Actual amount of dividends from taxable Canadian corporations Montant réel des dividendes de sociétés canadiennes imposables	30	
Capital gains or losses Gains ou pertes en capital	34	
Other income Autres revenus	35	
Total amount forfeited due to withdrawal from plan Montant total abandonné par suite du retrait du régime	36	
Foreign non-business income Revenu étranger ne provenant pas d'une entreprise	37	
Foreign capital gains or losses Gains ou pertes en capital étrangers	38	
Foreign non-business income tax Impôt sur le revenu étranger ne provenant pas d'une entreprise	39	

Certification – Attestation

I, _____, certify that the information given in this T4PS return (T4PS Summary and related T4PS Supplementary slips) is, to the best of my knowledge, correct and complete.

Je, _____, atteste que les renseignements fournis dans cette déclaration T4PS (la déclaration T4PS *Sommaire* et les feuillets T4PS *Supplémentaire* connexes) sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature of trustee or authorized person / Signature du fiduciaire ou d'une personne autorisée

Position or office – Titre ou poste

Date

Employers served by the tax services offices on the left side of the following list should use the tax office shown on the right.		Les employeurs desservis par les bureaux des services fiscaux qui figurent dans la colonne de gauche doivent faire parvenir leurs déclarations au bureau qui figure dans la colonne de droite.	
Bathurst, Charlottetown, Halifax, Moncton, Newfoundland and Labrador, Saint John, and Sydney	St. John's Tax Centre St. John's NF A1B 4J7	Bathurst, Charlottetown, Halifax, Moncton, Saint John, Sydney, et Terre-Neuve et Labrador	Centre fiscal de St. John's St. John's NF A1B 4J7
Chicoutimi, Québec, Rimouski, Rouyn-Noranda, Sherbrooke, and Trois-Rivières	Jonquière Tax Centre Jonquière QC G7S 5P6	Chicoutimi, Québec, Rimouski, Rouyn-Noranda, Sherbrooke et Trois-Rivières	Centre fiscal de Jonquière Jonquière QC G7S 5P6
Laval, Montérégie-Rive-Sud, Montréal, and Outaouais	Shawinigan-Sud Tax Centre Shawinigan-Sud QC G9N 8L5	Laval, Montérégie-Rive-Sud, Montréal et Outaouais	Centre fiscal de Shawinigan-Sud Shawinigan-Sud QC G9N 8L5
Ottawa, Toronto Centre, Toronto East, Toronto North, and Toronto West	Ottawa Tax Centre Ottawa ON K1A 1G9	Ottawa, Toronto-Centre, Toronto-Est, Toronto-Nord et Toronto-Ouest	Centre fiscal d'Ottawa Ottawa ON K1A 1G9
Belleville, Hamilton, Kingston, Kitchener/Waterloo, London, Peterborough, St. Catharines, Sudbury, Thunder Bay, and Windsor	Sudbury Tax Services Office Sudbury ON P3A 5X7	Belleville, Hamilton, Kingston, Kitchener et Waterloo, London, Peterborough, St. Catharines, Sudbury, Thunder Bay et Windsor	Bureau des services fiscaux de Sudbury Sudbury ON P3A 5X7
Calgary, Edmonton, Regina, Saskatoon, and Winnipeg	Winnipeg Tax Centre Winnipeg MB R3C 3M2	Calgary, Edmonton, Regina, Saskatoon et Winnipeg	Centre fiscal de Winnipeg Winnipeg MB R3C 3M2
Burnaby-Fraser, Northern B.C. and Yukon, Southern Interior B.C., Vancouver, and Vancouver Island	Surrey Tax Centre Surrey BC V3T 5P9	Burnaby-Fraser, île de Vancouver, Intérieur-Sud de la C.-B., Nord de la C.-B. et Yukon, et Vancouver	Centre fiscal de Surrey Surrey BC V3T 5P9



Instructions for Completing the T4PS Summary and Supplementary forms

If you are an employer or the trustee of a trust governed by an employee profit-sharing plan, Part II of the *Income Tax Regulations* requires you to complete an information return for:

- 1) amounts you allocated, **either contingently or absolutely**, in the calendar year for which you are filing this return, to employees who are beneficiaries under the plan;
- 2) amounts you paid in the year to employees, all or part of which you have to include in their incomes under subsection 144(7) of the *Income Tax Act*; or
- 3) amounts you contingently allocated in the year or previous years to persons as defined in subsection 248(1) of the *Income Tax Act*, who have not received such amounts and have forfeited their right to receive the amounts on ceasing to be beneficiaries under the plan.

The return of allocations and payments under an employee profit-sharing plan consists of the T4PS Summary, related T4PS Supplementary slips, and in some cases, T4PS Segment forms.

If your T4PS return has more than 300 T4PS Supplementary slips, divide them into bundles of about 300 slips. File each bundle of slips with a T4PS Segment.

Send the return to your tax office on or before the last day of February following the calendar year for which you file this return. Include one copy of the T4PS Summary, copy 1 of any related T4PS Supplementary slips, and the T4PS Segment if it applies. Send copies 2 and 3 of the T4PS Supplementary slips to the employees on or before the same date.

We may impose penalties if you do not file this return by the prescribed date.

Section 144 of the *Income Tax Act* describes employee profit-sharing plans. For more information, see Interpretation Bulletins IT-255 on flow-through of interest, dividend income, and taxable capital gains in computing deduction available; IT-280 on payments computed by reference to profits; and IT-379 on allocations to beneficiaries.

T4PS Summary, Return of Allocations and Payments under an Employee Profit-Sharing Plan

Use the summary to report the total of the amounts that you reported on the related supplementary slips.

- Report all amounts in Canadian dollars and cents.
- The totals you report on the summary must agree with the amounts you report on your Supplementary slips.
- Keep a copy of the summary for your records.
- Send a copy of the summary and copy 1 of the related supplementary slips to your tax office. The addresses of the tax offices are listed on the back of the T4PS Summary.
- You have to file the T4PS Summary on or before the last day of February following the calendar year for which you file a return.

Instructions sur la façon de remplir les formulaires T4PS Sommaire et Supplémentaire

Si vous êtes un employeur ou le fiduciaire d'une fiducie régie par un régime de participation des employés aux bénéfices, vous devez remplir une déclaration de renseignements pour les montants suivants, en vertu de la partie II du *Règlement de l'impôt sur le revenu* :

- 1) les montants que vous avez attribués, **avec ou sans réserve**, durant l'année civile visée par cette déclaration à des employés bénéficiaires du régime;
- 2) les montants que vous avez payés durant l'année à des employés et dont la totalité ou une partie doit être incluse dans leurs revenus en vertu du paragraphe 144(7) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*;
- 3) les montants que vous avez attribués avec réserve au cours de l'année ou des années précédentes à des personnes, telles qu'elles sont définies au paragraphe 248(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, qui n'ont pas reçu ces montants et qui ont abandonné leur droit de les recevoir en cessant d'être bénéficiaires du régime.

La *Déclaration des paiements et des montants attribués dans le cadre d'un régime de participation des employés aux bénéfices* comprend le formulaire T4PS Sommaire, les feuillets T4PS Supplémentaire connexes et, dans certains cas, le formulaire T4PS Segment.

Si votre déclaration T4PS renferme plus de 300 feuillets T4PS Supplémentaire, divisez-les en lots d'environ 300 feuillets. Soumettez un formulaire T4PS Segment avec chaque lot de feuillets.

Envoyez votre déclaration à votre bureau d'impôt au plus tard le dernier jour de février qui suit l'année civile visée par la déclaration. Votre envoi doit comprendre une copie du formulaire T4PS Sommaire, ainsi que la copie 1 des feuillets T4PS Supplémentaire connexes et, s'il y a lieu, les formulaires T4PS Segment. Envoyez les copies 2 et 3 des feuillets T4PS Supplémentaire aux employés au plus tard à cette même date.

Nous pourrions vous imposer des pénalités si vous ne soumettez pas cette déclaration dans le délai prescrit.

Les régimes de participation des employés aux bénéfices sont expliqués à l'article 144 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Pour plus de renseignements, consultez le bulletin d'interprétation IT-255 sur le transfert du revenu en intérêts et en dividendes et des gains en capital imposables pour calculer la déduction permise, le bulletin IT-280 sur les versements calculés en fonction des bénéfices et le bulletin IT-379 sur les sommes attribuées aux bénéficiaires.

Le formulaire T4PS Sommaire, Déclaration des paiements et des montants attribués dans le cadre d'un régime de participation des employés aux bénéfices

Utilisez le formulaire *Sommaire* pour déclarer le total des montants que vous avez inscrits sur les feuillets *Supplémentaire* connexes.

- Déclarez tous les montants en monnaie canadienne.
- Les totaux que vous déclarez sur le formulaire *Sommaire* doivent concorder avec les montants que vous avez indiqués sur vos feuillets *Supplémentaire*.
- Conservez une copie du formulaire *Sommaire* dans vos dossiers.
- Envoyez une copie du formulaire *Sommaire* ainsi que la copie 1 des feuillets *Supplémentaire* connexes au centre fiscal ou au bureau des services fiscaux dont vous trouverez l'adresse au verso du formulaire T4PS *Sommaire*.
- Vous devez produire votre formulaire T4PS *Sommaire* au plus tard le dernier jour de février suivant l'année civile visée par la déclaration.

T4PS Supplementary, Statement of Employee Profit-Sharing Plan Allocations and Payments

Report all amounts in Canadian currency.

Please type or print the information on the T4PS Supplementary slip.

Employee's name and address – In the area next to the arrow, print or type the employee's surname in capital letters, followed by the first name. Directly below the name, enter the employee's full address and include the province and postal code.

Name of employee profit-sharing plan – Enter the name of the plan.

Boxes 30, 31, and 32 – Dividends from taxable Canadian corporations – Dividends include all dividends in cash or in kind, and all payments we consider as dividends under the *Income Tax Act*. Do not include dividends that are not eligible for the federal dividend tax credit.

Box 30 – Actual amount of dividends – Enter the allocated portion of the actual amount of dividends the trust received from taxable Canadian corporations.

Box 31 – Taxable amount of dividends – Enter the taxable amount of dividends (125% of the actual amount reported in box 30).

Box 32 – Federal dividend tax credit – Enter the amount of federal dividend tax credit (13.33% of the taxable amount entered in box 31).

Box 34 – Capital gains or losses – Enter the net amount of all the trust's net capital gains or losses allocated to the employee. If the net amount represents capital losses, put it in brackets. This amount will no longer qualify for the capital gains deduction. For more information, contact your tax services office or tax centre.

Box 35 – Other income – Enter all other amounts the trust received and allocated to the employee during the year that you did not report in any other box, including amounts received from the employer, amounts reallocated from other employees, foreign dividends, and other foreign non-business income. Enter any taxable amount the trust paid during the year to the employee that you have not already reported.

Box 36 – Total amount forfeited due to withdrawal from plan – Enter the total of the amounts previously allocated that the person is no longer entitled to receive.

Box 37 – Foreign non-business income – Enter the gross amount, before you deduct income tax, of foreign non-business income included in box 35.

Box 38 – Foreign capital gains or losses – Enter the gross amount, before you deduct income tax, of the trust's foreign capital gains or losses allocated to the employee and included in box 34. If the net amount represents capital losses, put it in brackets.

Box 39 – Foreign non-business income tax – Enter the portion of the income tax the trust paid that you can attribute to foreign non-business income and foreign capital gains or losses (boxes 37 and 38) allocated to the employee.

Box 12 – Social insurance number – Enter the employee's social insurance number.

Le feuillet T4PS Supplémentaire, État des allocations et des paiements attribués dans le cadre d'un régime de participation des employés aux bénéfices

Déclarez tous les montants en monnaie canadienne.

Veillez dactylographier les renseignements sur le feuillet T4PS *Supplémentaire* ou les écrire en lettres majuscules.

Nom et adresse de l'employé – Dans l'espace prévu à droite de la flèche, dactylographiez ou écrivez en lettres majuscules le nom de famille de l'employé, suivi de son prénom. Sur la ligne suivante, inscrivez l'adresse complète de l'employé, y compris sa province et son code postal.

Nom du régime de participation des employés aux bénéfices – Inscrivez le nom du régime.

Cases 30, 31 et 32 – Dividendes de sociétés canadiennes imposables – Les dividendes comprennent les dividendes en espèces ou en nature et tous les paiements que nous considérons comme des dividendes en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. N'incluez pas les dividendes qui ne donnent pas droit au crédit d'impôt fédéral pour dividendes.

Case 30 – Montant réel des dividendes – Inscrivez la partie attribuée du montant réel des dividendes que la fiducie a reçus de sociétés canadiennes imposables.

Case 31 – Montant imposable des dividendes – Inscrivez le montant imposable des dividendes, c'est-à-dire 125 % du montant réel indiqué à la case 30.

Case 32 – Crédit d'impôt fédéral pour dividendes – Inscrivez le montant du crédit d'impôt fédéral pour dividendes, c'est-à-dire 13.33 % du montant imposable inscrit à la case 31.

Case 34 – Gains ou pertes en capital – Inscrivez le montant net de tous les gains ou pertes en capital de la fiducie attribués à l'employé. Si le montant net représente des pertes en capital, inscrivez-le entre parenthèses. Vous ne pourrez plus déduire ce montant aux fins de la déduction pour gains en capital. Pour plus de renseignements, communiquez avec votre bureau des services fiscaux ou votre centre fiscal.

Case 35 – Autres revenus – Inscrivez tous les autres montants que la fiducie a reçus et attribués à l'employé au cours de l'année et que vous n'avez inclus dans aucune autre case, y compris tous les montants reçus de l'employeur, les montants réattribués d'autres employés, les dividendes étrangers et les autres revenus étrangers ne provenant pas d'une entreprise. Inscrivez tout montant imposable que la fiducie a payé à l'employé au cours de l'année et que vous n'avez pas déjà déclaré.

Case 36 – Montant total abandonné par suite du retrait du régime – Inscrivez le total des montants antérieurement attribués que la personne n'a plus le droit de recevoir.

Case 37 – Revenu étranger ne provenant pas d'une entreprise – Inscrivez le montant brut, avant la retenue d'impôt, du revenu étranger ne provenant pas d'une entreprise qui est inclus dans le montant de la case 35.

Case 38 – Gains ou pertes en capital étrangers – Inscrivez le montant brut, avant la retenue d'impôt, des gains ou pertes en capital étrangers de la fiducie attribués à l'employé et inclus dans le montant de la case 34. Si le montant net représente des pertes en capital, inscrivez-le entre parenthèses.

Case 39 – Impôt sur le revenu étranger ne provenant pas d'une entreprise – Inscrivez la partie de l'impôt payé par la fiducie, qui est attribuée à l'employé et qui se rapporte au revenu étranger ne provenant pas d'une entreprise, ainsi qu'aux gains ou pertes en capital étrangers (cases 37 et 38).

Case 12 – Numéro d'assurance sociale – Inscrivez le numéro d'assurance sociale de l'employé.